

DEPARTEMENT  
des  
YVELINES  
ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/041  
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**OBJET :**

**BIBLIOTHEQUE – MODIFICATION DES TARIFS  
(29)**

**Date de convocation :**  
6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 35  
Présents : 33  
Représentés : 2  
Votants : 35

*Séance du 12 avril 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

**DELEGATIONS** :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON  
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

**SECRETAIRE** : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Béatrice VIVIEN, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'appliquer une actualisation de l'ordre de 4 % arrondis ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 7 avril 2023 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

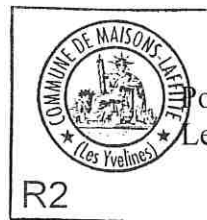
Pour : 27, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (pouvoir), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE (pouvoir), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC, Jean-Claude GIROT.

Contre : 8, Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN.

- **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire figurant ci-après :

	à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023	
Abonnements individuels annuels	Mansonnien	Extérieurs
Adultes	21,00 €	32,00 €
Jeunes jusqu'à 18 ans	5,00 €	11,00 €
Etudiants jusqu'à 26 ans (sur présentation de la carte)	5,00 €	11,00 €
Demandeurs d'emploi (sur présentation de la carte) + Personnes en situation de handicap et bénéficiaires du RSA (sur présentation de justificatif)	Gratuité	Gratuité
Tarifs familiaux annuels  (2 adultes et 3 enfants minimum)	35 €	50 €
Pénalité pour grand retard (à partir de 35 jours de retard)	8,00 €	8,00 €
Pénalité pour perte de carte	Pénalité individuelle pour perte de carte : 2,00 €  Pénalité forfaitaire pour perte de carte à partir de 3 cartes par famille : 3,00 €	

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
078-217803584-20230412-23-041-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023